

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2023– 13H30**

Le 18 décembre 2023, à treize heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 11 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au centre culturel, place Joffre, sous la présidence de Monsieur Étienne COOL, Maire d'ORBEC.

ÉTAIENT PRÉSENTS : E. COOL, Maire ; E. MACREZ, L. LEJEUNE, G. MORIN, Adjoints ; F. BIENVENU, F. RAMOS-CASTRO, L. DROUET, G. HULIN, G. LAUTONNE, P. FLEURET, E. LEFEUVRE, T. LEMETTAIS, M. COGE, A.M. CHEDOT, A. MEISNER, K. LEFEBVRE.

ABSENTS EXCUSES :

S. BUENO donne pouvoir à E. LEFEUVRE

ABSENTS :

C. BEIL, C. DUBOIS

Secrétaire de séance : K. LEFEBVRE

Monsieur le Maire remercie le Capitaine LIEGARD, commandant de la compagnie de Lisieux et le Major BELLET, adjoint au lieutenant BREANT, le commandant de la COB d'Orbec pour leur présence et pour la présentation du pack élus.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres, constate le quorum et ouvre la séance.

REMERCIEMENTS

-le collège Lottin de Laval remercie pour la mise à disposition du centre culturel pour toutes les manifestations culturelles

-Madame HAQUET pour l'association Plaisir de Danser remercie pour le prêt du centre culturel pour la manifestation des 30 ans de l'association

-Gervaise et Maryse du Secours Catholique remercient pour le soutien apporté par Monsieur le Maire à l'association ainsi que le personnel administratif et technique

-Madame CORBET et ses voisins remercient pour le nouvel éclairage installé venelle Jouan.

-La Ligue contre le cancer remercie pour la mobilisation à l'occasion d'octobre rose

RELEVÉ DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

//

23-56 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la précédente réunion du 20 novembre 2023 et questionne sur d'éventuelles observations

Monsieur MORIN indique qu'il n'était pas présent au dernier conseil, il demande à Monsieur le Maire ce qu'il entend quand il dit « il regrette que Monsieur MORIN ne soit pas présent car il s'est appuyé sur son expertise pour l'achat du tracteur »

Monsieur le Maire lui répond qu'aucune responsabilité n'est imputée à Monsieur MORIN. Il ajoute que quand ce tracteur a été acheté, il avait demandé à Monsieur MORIN de l'accompagner au rendez-vous, n'ayant pas de compétence dans ce domaine. Monsieur le Maire indique qu'aujourd'hui il s'avère que ce tracteur est totalement sous dimensionné et ne donne pas entière satisfaction.

Monsieur le Maire indique qu'il a simplement regretté que, malgré l'expertise de Monsieur MORIN, nous ayons été très mal conseillés lors de l'achat de ce tracteur.

Monsieur le Maire indique qu'aujourd'hui le broyeur sur courroie ne fonctionne pas bien, et que par rapport à ce qui nous a été dit, la puissance de 90 chevaux n'est pas la puissance réelle du tracteur.

Monsieur le Maire regrette l'achat de ce tracteur et indique qu'il faudra se poser la question lors d'un prochain conseil municipal de l'utilité de garder cet engin.

Monsieur MORIN indique qu'au niveau du broyage, le problème est que le broyeur acheté est fait pour une petite hauteur d'herbe et non pour de l'herbe trop haute. Selon lui, on demande beaucoup trop au tracteur.

Monsieur le Maire indique qu'à l'utilisation, il semblerait que ce tracteur ne soit pas du tout adapté pour ce qu'on a à faire dans la commune. Monsieur le Maire ajoute que c'est plus que regrettable car c'est un équipement que l'on a acheté environ 100 000 €, sur insistance d'agents dont certains d'ailleurs ne veulent plus monter dessus et utiliser certains outils dont le broyeur.

Monsieur le Maire indique qu'aujourd'hui il se pose la question de savoir, en plus avec la lettre de démission d'un agent dont les conseillers ont été destinataires, probablement le meilleur agent des services techniques à ses yeux, celui qui se servait le plus de ce tracteur, s'il convient de garder ou non cet équipement.

Monsieur le Maire pense qu'il conviendrait de passer sur un télescopique par rapport à l'usage réalisé avec l'utilisation de fourches, godets pour remplir la sableuse, cette réflexion sera à mener ultérieurement.

Monsieur le Maire indique que l'agent qui va nous quitter a été arrêté un jour, lors du broyage rue du Général de Gaulle, par l'ancien propriétaire du tracteur, qui a informé que ce tracteur n'était pas assez puissant et c'est pour cela qu'il s'en était séparé. Monsieur le Maire indique que ce n'était pas tout à fait ce qui avait été dit à l'époque par le vendeur du tracteur.

Madame LEJEUNE pense que certains agents qui devaient utiliser ce tracteur, avaient été consultés, leurs avis avaient été demandés pour l'achat d'un tracteur, de ce qu'ils en souhaitaient et ce qu'ils en attendaient, ce n'était pas qu'une expertise de Monsieur MORIN.

Monsieur le Maire lui répond que oui les agents ont indiqué leurs souhaits pour l'achat du tracteur pour faire les haies ou autres mais il avait demandé à Monsieur MORIN de l'accompagner pour avoir son expertise. Visiblement nous avons été très mal conseillés au niveau du vendeur, c'est le constat qui est fait aujourd'hui et qu'il regrette. Il indique qu'il faudra en tirer les conclusions et prendre de nouvelles décisions qui s'imposent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 20 novembre 2023

PRESENTATION DU PACK ELUS GENDARMERIE

Monsieur le Maire laisse la parole au Capitaine LIÉGARD pour la présentation du pack élus aux conseillers municipaux :

- l'application Gend'élus
- Le groupe d'investigation pour les atteintes à l'environnement
- la cybersécurité
- les violences intrafamiliales
- la sécurité routière
- l'occupation illégale de terrains
- l'information aux élus
- la participation citoyenne
- l'opération tranquillité vacances
- l'inscription au fichier des élus
- la formation à la gestion des incivilités
- le diagnostic sureté et protection

Madame LEJEUNE pense qu'il serait intéressant de discuter sur la mise en place de la participation citoyenne et la formation.

Monsieur le Maire indique que Monsieur MORIN est adjoint aux associations et référent de quartier. Il l'invite à trouver dans chaque quartier de la commune une personne référente de confiance afin de pouvoir mettre en place le dispositif participation citoyenne.

Monsieur LEFEUVRE informe qu'en centre bourg, nous sommes confrontés à beaucoup d'incivilités de la part des véhicules à deux roues. Il demande s'il y a quelque chose de spécifique à faire en cas de constatation de ce type de comportement. Il pense que la présence des gendarmes en centre-ville lui paraît insuffisante.

Le Major BELLET indique que la première chose à faire en cas de constatation d'infractions est d'appeler la gendarmerie (17). Il informe que le conducteur du deux-roues a été identifié grâce à l'aide du policier municipal notamment.

Monsieur le Maire demande aux commerçants notamment d'informer des situations d'incivilités et de les transmettre au policier municipal qui pourra traiter les informations avec la gendarmerie et le système de vidéoprotection. Il informe qu'il n'y aura aucune tolérance sur les incivilités constatées.

Monsieur HULIN ajoute qu'il constate que c'est toujours à partir de 18h que cela se passe.

Le Capitaine LIEGARD indique que peu importe l'heure, ce qui compte c'est d'appeler et transmettre les informations à la gendarmerie.

Madame CHEDOT pense que le problème c'est que les situations d'incivilités durent longtemps avant de pouvoir être cessées.

Monsieur le Maire informe qu'il a eu un problème à son cabinet, une voiture est rentrée dans sa clôture. Après dépôt de plainte à la gendarmerie et visionnage des caméras situées à proximité par le policier municipal, le propriétaire du véhicule a pu être identifié. Il indique que cela est la preuve de la bonne coopération entre la police municipale et la gendarmerie.

Monsieur le Maire indique qu'il a pu coopérer sur demande de la gendarmerie de Moulton dans une affaire de vente de portables et grâce à la vidéoprotection et retrouver le véhicule de l'individu en question.

Monsieur le Maire informe qu'il proposera au prochain budget de la commune d'ajouter des caméras supplémentaires dans notre commune. Le référent de la gendarmerie sera consulté au préalable.

Madame CHEDOT indique qu'elle a constaté qu'un deux roues a failli écraser une petite dame, son mari a failli être percuté également par ce deux roues sur sa voiture à cause de la vitesse excessive. Elle a vu aussi ce deux roues faire du une roue à toute allure dans la rue Grande. Elle souhaite que cela s'arrête car elle pense qu'il y aura un accident. Monsieur le Maire indique que l'auteur a été identifié. Il indique qu'il faut toujours faire part de ces informations à la gendarmerie.

Le Major BELLET indique qu'il faut appeler la gendarmerie en cas de constatation d'infractions au numéro 17 et à toute heure.

Monsieur le Maire indique qu'il ne faut pas hésiter à déposer plainte à la gendarmerie dès que l'on est victime d'une infraction ou bien informer les services de la gendarmerie en cas de constatation d'infraction.

Monsieur LEMETTAIS demande s'il est possible d'installer une caméra de surveillance dans une vitrine et à qui doit-on faire la déclaration.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas possible de filmer le domaine public.

Le Capitaine LIEGARD indique qu'il n'est pas possible de filmer le domaine public sans autorisation, il convient de réaliser une déclaration préfectorale.

Monsieur le Maire indique que la commune dispose d'un arrêté préfectoral afin de filmer le domaine public.

Le Capitaine LIEGARD termine en rappelant qu'il faut toujours faire remonter les informations auprès de la gendarmerie ou bien de la police municipale. Le policier municipal fera le lien avec la gendarmerie ensuite à l'aide de rapports rédigés, très complets. Il ajoute qu'il ne faut pas hésiter à interpellier les gendarmes quand ils sont présents dans la rue, également les services complémentaires (brigade motorisée de Lisieux,..)

Monsieur HULIN est d'accord mais il indique que l'on ne peut pas toujours tracasser les gendarmes avec les deux roues.

Le Capitaine LIEGARD indique que ce n'est pas une tracasserie mais il s'agit de résoudre un problème de tranquillité publique pour l'ensemble des habitants.

Le Major BELLET indique que suite à l'appel d'un riverain, 3 jeunes mineurs ont été sortis de l'enceinte de l'EPMS, les parents ont été avertis. Cette action a été réalisée avec l'aide de l'agent de police municipale.

Le Capitaine LIEGARD indique qu'il y a une très bonne collaboration entre la police municipale et la gendarmerie, ce qui est très intéressant.

Madame DROUET indique qu'elle habite dans une rue à sens unique dans Orbec et elle constate que des personnes l'empruntent en sens interdit et que c'est très dangereux.

Le Capitaine LIEGARD indique qu'il faudra voir avec le policier municipal qui pourra sûrement résoudre ce problème.

Le Capitaine LIEGARD remercie Monsieur le Maire pour l'avoir convié à ce conseil municipal et il remercie les conseillers présents pour leur attention

Monsieur le Maire remercie le Capitaine et le Major pour leur présentation très claire et qui nous sera d'une grande utilité notamment pour la mise en place des citoyens référents.

23-57 – DELIBERATION DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°6/2023 BUDGET COMMUNE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la ville,

Suite à une erreur dans le calcul des amortissements du bien 21.03 avec un montant de valeur brute erroné

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 :

Section de fonctionnement - Dépenses

681-042 Dotations aux amortissement	+78.22 €
023- Virement à la section d'investissement	-78.22€
Total	0.00€

Section investissement

Recettes	
021- Virement de la section de fonctionnement	-78.22€
2805-040 Concessions et droits similaires,....	+78.22€
Total	0.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette décision modificative budgétaire.

**23-58 – DELIBERATION DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°7/2023
BUDGET COMMUNE**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la ville,

Monsieur le Maire informe que les titres de plus de 2ans non provisionnés présentant un risque peuvent faire l'objet d'une nouvelle dotation en émettant un nouveau mandat au compte 681.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'avoirs non réglés de fournisseurs d'énergie. Le trésor public indique qu'il a un risque potentiel de ne pas être payé, ce qui ne sera pas le cas, il faut donc provisionner le compte dotations aux amortissements en charge de fonctionnement.

Monsieur LEFEUVRE demande pourquoi ils ne règlent pas ?

Monsieur le Maire indique qu'ils sont un peu trop long par rapport à ce qu'il conviendrait mais nous serons payés. Ce sont des avoirs qui datent de 2021. C'est une obligation budgétaire d'inscrire ces avoirs qui pourraient présenter un risque budgétaire.

Madame CHEDOT demande si les fournisseurs peuvent être relancés ?

Monsieur le Maire indique qu'ils ont été relancés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 :

Section de fonctionnement - Dépenses

681 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement	+1934.81 €
6588 – Autres charges diverses de gestion courante	-1934.81€

Total	0.00€
--------------	--------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette décision modificative budgétaire.

23-59 – DELIBERATION DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°8/2023 BUDGET COMMUNE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la ville,

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit d'études de recherche d'amiante dans la voirie qui ont été réalisées sans certitude de réaliser des travaux ensuite. Monsieur le Maire indique que finalement des travaux ont été réalisés par la suite pour le retrait de l'amiante, il convient donc de modifier l'affectation budgétaire.

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas une décision modificative simple à comprendre et à expliquer, la comptable de la commune a demandé l'explication au trésor public.

Monsieur le Maire indique que c'est une opération d'ordre qui n'impacte pas l'équilibre budgétaire.

Monsieur LEFEBVRE s'interroge sur le fait que le conseil municipal ait besoin de donner son approbation pour des modifications budgétaires ? car il indique qu'il ne comprend rien.

Monsieur le Maire lui répond que cette dernière décision n'était pas du tout simple à comprendre. Il indique qu'il a dû se la faire expliquer plusieurs fois afin de la maîtriser et l'expliquer au conseil.

Monsieur le Maire indique que parfois les imputations budgétaires indiquées sont différentes d'un comptable à un autre ce qui explique parfois les décisions budgétaires modificatives.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 :

Section d'investissement- Dépenses

2152-041 – Installations de voirie	+32 436.00 €
Total	+32 436.00€

Section d'investissement- Recettes

203-041 – Frais d'études de recherches et de développement et frais d'insertion	+32 436.00 €
Total	+32 436.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette décision modificative budgétaire.

ADMISSION EN NON-VALEURS

Monsieur le Maire indique que ce point inscrit à l'ordre du jour est annulé. Il informe que le trésor public avait demandé qu'une délibération soit prise à ce sujet. Cependant pas plus tard que ce matin, la trésorerie nous a indiqué qu'il n'y avait pas besoin de délibération car il n'y a pas d'admission en non-valeurs à inscrire pour le moment.

23-60 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2022

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le 04 décembre dernier du SAEP Lieuvain Pays d'Ouche, le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2022.

Ce syndicat dessert principalement les communes situées sur le secteur de Broglie, Bosc Renoult-La Barre, Mélicourt, Montreuil, Saint Germain la Campagne, La Vespière-Friardel, La Folletière-Abenon et notre commune.

Concernant Orbec, il y a 1 abonné

Concernant le prix, il est resté identique pour 2022 : 2.30 € le m³

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2022 du SAEP Lieuvain Pays d'Ouche sur le prix et la qualité de l'eau.

QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur LEMETTAIS informe que Monsieur WILLIE est souvent saoul sur la voie publique, réclame de l'argent, a volé une ancienne commerçante, urine et défèque dans les rues d'Orbec. Il demande quand cela va-t-il s'arrêter ? y a-t-il une tutelle qui est capable de faire quelque chose ?

Monsieur le Maire indique qu'il y a une tutelle qui est régulièrement contactée, le 115 également. Le problème est que cette personne se sent bien seulement à Orbec. Il indique qu'en cas de vol, ou lorsqu'il urine sur la voie publique, il faut s'adresser à un seul endroit : à la gendarmerie et déposer plainte.

Monsieur le Maire informe que Monsieur WILLIE est régulièrement arrêté par la gendarmerie et verbalisé pour les faits commis. Il rappelle qu'il n'y a pas de tolérance.

Monsieur LEMETTAIS informe que Monsieur WILLIE se venge s'il voit le commerçant appeler la gendarmerie.

Monsieur le Maire indique qu'il ne faut pas baisser les bras, il pense qu'il n'aura jamais le dernier mot.

Monsieur HULIN indique qu'il a uriné sur la banque CIC samedi dernier.

Monsieur le Maire informe que le directeur de l'agence a dû faire partir deux personnes dernièrement du sas de la banque.

Madame LEJEUNE indique que sa tutrice est venue la semaine dernière, elle cherchait partout Monsieur WILLIE. Elle indique que ce matin-là, il était complètement ivre donc elle a dû s'en rendre compte.

Monsieur le Maire indique qu'il a parfois aussi des rendez vous médicaux, une seule ambulance voulait bien l'emmener, après discussion avec Monsieur le Maire. Seulement Monsieur WILLIE était souvent trop ivre pour être emmené.

Monsieur le Maire indique qu'il ne sait pas quoi faire, qu'il n'a pas de solution mais il « n'éradiquera pas le nuisible » comme certains l'avaient proposé.

Monsieur LEMETTAIS demande s'il a encore sa place dans la rue ?

Monsieur le Maire lui demande où est ce qu'il peut aller ? dès l'instant où il y a une structure où il y a des contraintes horaires, cela ne fonctionne pas avec Monsieur WILLIE.

Monsieur le Maire indique qu'au mandat précédent, Monsieur FERRON avait passé beaucoup de temps pour aider Monsieur WILLIE mais cela n'a pas fonctionné.

Monsieur le Maire pense que Monsieur WILLIE a une âme d'un sans domicile fixe et il lui est très difficile de rentrer dans une structure.

Monsieur LEMETTAIS pense que Monsieur WILLIE n'est pas une mauvaise personne mais il ne faut pas qu'il soit alcoolisé.

Monsieur le Maire est d'accord. Il indique que c'est un gamin d'Orbec qui n'ira nulle part ailleurs qu'à Orbec.

Monsieur LEMETTAIS craint qu'un jour Monsieur WILLIE agresse quelqu'un et que la bagarre tourne mal et qu'il reste à terre.

Monsieur le Maire indique que c'est déjà arrivé.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas de tolérance si Monsieur WILLIE commet une infraction, il convient de porter plainte à chaque fois à la gendarmerie.

-Monsieur le Maire indique que les conseillers municipaux ont tous été destinataires d'un courrier de la CFDT concernant des propos que la CFDT a jugé insultants vis-à-vis du personnel communal. Monsieur le Maire indique qu'il a lu et relu, il n'a rien trouvé d'insultant. Il indique que tout ce qui a été dit est factuel.

Quand il dit que l'infirmier est pleine, c'est factuel. Il précise qu'au moment où il a tenu ce propos, sur 9 agents, il y en avait 2 en congés annuels, et 5 personnes se trouvaient en arrêt maladie dont un depuis le mois de février 2022, un autre depuis le début de l'année pour une opération de l'épaule, un autre en arrêt pour une opération du dos, un autre s'est écrasé un doigt lors d'un accident de travail, un autre s'est fait une entorse de la cheville à la suite de ses vacances. Monsieur le Maire précise que cette situation est factuelle. Il indique qu'il ne cite jamais les noms des personnes car il estime que cela n'a pas à être divulgué. Il répète que cette situation est factuelle.

Monsieur le Maire indique que quand il dit que c'est compliqué de gérer les services techniques, c'est factuel.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Monsieur le Sous-Préfet qui lui demande des commentaires sur le courrier dont il a été destinataire. Il va lui expliquer que la situation est factuelle. Il indique qu'il lui transmettra également en pièce jointe, la lettre de démission du meilleur agent, selon lui, des services techniques, qui va nous quitter. Il indique que cette lettre est la meilleure réponse à apporter à la CFDT car elle contient un petit résumé de tous les dysfonctionnements que l'on va essayer de corriger. Monsieur le Maire indique qu'en aucun cas, il s'agit pour lui de faire des excuses. Il ne sait pas de quelles excuses il s'agit, car il ne se sent coupable de rien.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré le député, destinataire du courrier de la CFDT, qui ne comprend pas non plus.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Monsieur Olivier PAZ, président de l'union amicale des Maires du Calvados et également président du SYVEDAC, en réunion, qui a été destinataire du courrier, qui ne comprend pas et pense qu'il n'y a rien dans ce courrier et qu'il n'y a pas de quoi fouetter un chat. Il a indiqué à Monsieur le Maire qu'il apportera une réponse à la CFDT, il mettra Monsieur le Maire en copie.

Monsieur HULIN pense que la CFDT n'a rien à voir dans le conseil municipal.

Monsieur le Maire est d'accord avec Monsieur HULIN.

Monsieur le Maire indique que la possibilité était offerte, après le vote des budgets, comme l'augmentation des points d'indice obligatoire au 01.07.2023 mais non prévue au budget, pour le personnel et les élus, de d'attribuer aux agents une prime inflation. Monsieur le Maire a décidé de ne pas donner cette prime. Il indique que la CFDT l'avait questionné à ce sujet. Il indique qu'il a répondu à la CFDT qu'il n'avait pas prévu leur répondre à cette question car ce n'était pas la CFDT qui administrait la ville d'Orbec.

Monsieur le Maire indique qu'il avait eu l'occasion de dire à un représentant de la CFDT dans son bureau qu'il était d'accord avec le fait que la CFDT défende l'intérêt d'un agent, c'est tout à fait logique et c'est le principe de la démocratie mais qu'il y avait des limites dans leur intervention. Il a indiqué à la CFDT que si elle souhaitait administrer la commune, les prochaines élections étaient prévues en 2026.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas d'excuses à fournir car il ne s'estime pas responsable, ni coupable de rien. Il précise que cela fait 23 ans qu'il dirige la commune, s'il était insultant envers le personnel cela commencerait à se savoir.

Madame COGE indique que le nom des conseillers municipaux sont quand même cités.

Monsieur le Maire lui répond qu'ils sont cités dans les procès-verbaux.

Madame COGE indique à Monsieur le Maire que c'est lui et l'ensemble du conseil municipal qui ne souhaitent pas donner d'excuses.

Monsieur le Maire précise que s'il parle en son nom c'est parce que c'est le Maire qui a l'injonction de fournir des excuses officielles devant son conseil municipal.

Monsieur le Maire demande si des personnes sont contre ou s'abstiennent sur le fait de présenter des excuses.

A l'unanimité, les conseillers municipaux présents ou représentés, considérant qu'en aucun cas des insultes ont été conférées envers les agents de la commune, aucune excuse n'a été formulée et n'a lieu d'être formulée.

Madame DROUET demande si l'agent démissionnaire sera remplacé ?

Monsieur le Maire lui répond que non, cela pourra être rediscuté mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Il pense que probablement certaines tâches seront externalisées.

Madame CHEDOT pensait que quand il y avait des dysfonctionnements, le conseil municipal était l'endroit à en parler mais elle constate que non car cela peut porter préjudice.

Madame LEJEUNE indique que beaucoup de personnes ont peur de remonter des informations car elles craignent des représailles.

Monsieur HULIN indique que le conseil municipal est fait pour discuter et échanger sur différents sujets, selon lui, les syndicats n'ont rien à voir dans le conseil.

Monsieur le Maire pense que l'intervention du syndicat a des limites dans l'accompagnement des agents.

-Monsieur FLEURET demande si Monsieur le Maire a eu des nouvelles de l'aménagement du carrefour Orbiquet ?

Monsieur le Maire lui répond que oui mais qu'elles ne sont pas très favorables. Un tourne à gauche doit être réalisé à la place du rond-point initialement prévu cependant comme nous sommes dans une zone humide, au bord de l'Orbiquet, une étude environnementale doit être réalisée par le Département du Calvados. Il indique que les travaux qui étaient espérés en 2024 vont être reportés en 2026 au mieux.

Monsieur HULIN indique que cela fait 20 ans que cela dure, c'était une promesse du sénateur de l'époque. Monsieur le Maire indique que le rond-point devait être aménagé en même temps que l'ouverture de l'autoroute A28 en 2006.

Monsieur le Maire précise que le rond-point devait être réalisé sous maîtrise d'ouvrage du département de l'Eure, le département du Calvados s'était engagé à financer les frais d'aménagement à hauteur de 50 %. Le changement de la présidence au niveau du département de l'Eure estime que ce dossier n'est plus prioritaire pour eux, ils se sont retirés de tout financement. Il indique que c'est pour cela que le département du Calvados s'est orienté sur quelque chose de beaucoup moins onéreux, un tourne à gauche.

Madame LEJEUNE indique qu'elle s'est rendue à une réunion au département du Calvados, et qu'un autre projet éviterait peut-être cette étude environnementale en déviant le tracé par rapport à la caserne afin de protéger la faune et la flore. Elle demande si depuis le département de l'Eure est revenu sur cette discussion ?

Monsieur le Maire indique que non, pas à sa connaissance, mais ce qui est certain c'est que le délai d'étude retardera les travaux d'au moins 2 ans.

-Monsieur FLEURET demande si Monsieur le Maire a des nouvelles des demandes de subventionnement de la phase 5 concernant la réhabilitation de l'immeuble rue des Champs ?

Monsieur le Maire informe que ce matin, il était en réunion à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN) avec les villes éligibles au contrat de territoire départemental. Il indique qu'il a présenté un seul dossier au contrat départemental 2022-2026 au vu du montant demandé. La réhabilitation de cet immeuble 23 rue des Champs est estimée à 2 130 000 €HT, la subvention demandée au département de 1 300 000 €. Le département avait indiqué bloquer à 1 million les subventions attribuées pour chaque commune éligible et garder le reste pour la CALN et les projets les plus innovants des communes afin d'ajouter une petite plus-value à certaines communes.

Monsieur le Maire indique que pour notre commune, il n'y aura qu'un seul dossier présenté à ce contrat départemental car la tranche 6 (rues Geôle, Haute Geôle, des Champs, des Remparts et Saint Rémy) est totalement tributaire de la CALN qui doit reprendre l'ensemble des réseaux humides en sous-sol. Cependant il précise qu'il n'a aucune lisibilité de réalisation de ces travaux. Il indique que c'est pour cela que la tranche 5 a été remplacée par la réhabilitation de l'immeuble car la commune n'est tributaire de personne pour commencer les travaux, mais seulement tributaire de l'attribution des subventions.

Monsieur le Maire informe que le département lui a indiqué ce matin qu'un avis d'opportunité serait rendu début février, un pourcentage de subventionnement indiqué qui sera appliqué sur les montants réels après ouverture des appels d'offres et travaux réalisés.

Madame MACREZ indique qu'il y aura également la subvention de la Région ?

Monsieur le Maire indique que la subvention de la Région est totalement dérisoire et que peut être il proposera au conseil municipal de l'oublier car il s'agit de 3 % (environ 68 000 €) et les critères de la Région feront appliquer des loyers très modérés avec une perte d'environ 15000 € par an de location au niveau de cet immeuble.

Monsieur le Maire indique que si la Région ne revoit pas la subvention à la hausse, le moment venu, il écrira à la Région.

Monsieur le Maire indique qu'il attend les différentes notifications de subventions auprès du Département pour environ 1 300 000 €, de l'Etat au titre du Fonds Vert pour environ 300 000 €, de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie au titre des fonds de concours pour 20 000 € voire 20 000 € supplémentaires, ceci a été confirmé par le Président de la CALN à la réunion de ce matin. Il indique que dès qu'il sera en possession de ces notifications, il conviendra de regarder le reste à charge pour la commune, la part d'autofinancement et ce dossier sera rediscuté en conseil municipal afin de décider l'opportunité de faire ou abandonner.

Monsieur le Maire indique qu'au niveau du département il y aura d'autres subventions possibles au titre du patrimoine pour la restauration de l'église Notre Dame. Nous pourrions bénéficier d'une importante subvention.

Madame MACREZ demande si on a des nouvelles de Monsieur POUGHEOL.

Monsieur le Maire indique que Monsieur POUGHEOL a été recadré par les services de la DRAC y compris par l'architecte des bâtiments de France. Il informe qu'un rendez vous est prévu avec Monsieur POUGHEOL et l'architecte des bâtiments de France tout début janvier afin de recalibrer sa proposition en fonction de la capacité financière de la commune de 1 500 000 € TTC. Monsieur le Maire indique que pour le moment la proposition financière de Monsieur POUGHEOL est hors budget et ne comprend pas les prestations intellectuelles.

-Madame MEISNER demande des nouvelles du dossier de l'EPMS.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas de nouvelles informations pour le moment mais informe que le promoteur immobilier travaille toujours sur le sujet. Un investisseur a été trouvé et une recherche de gestionnaire est toujours en cours pour une éventuelle résidence seniors services. Il indique qu'il conviendra de voir ensuite ce dossier avec la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie. Monsieur le Maire informe que si la CALN se retire de ce site, elle pourrait s'intéresser à un autre site, le bloc des 6 classes pour y installer tous ses services. Cette réhabilitation du bloc des 6 classes est inscrite au contrat de territoire départemental, il indique en avoir discuté ce matin en réunion notamment sur le sujet des frais d'acquisition.

-Madame MEISNER demande des nouvelles du péril rue Grande, la maison incendiée.

Monsieur le Maire indique avoir relancé ce dossier de nombreuses fois et désormais ce dossier avance et des travaux pourraient commencer en 2024.

-Monsieur HULIN demande des nouvelles concernant le parvis de l'église ?

Monsieur le Maire lui répond que la procédure est toujours en cours.

-Monsieur FLEURET demande pour le mur rue d'Enghien, si la personne a été contactée afin de réaliser l'entretien, cela ferait plaisir au voisinage.

Monsieur le Maire indique qu'un petit entretien a été réalisé. Il informe qu'il a appelé le locataire pour lui indiquer qu'il était régulièrement alerté par les riverains sur l'état du lierre sur mur et en lui demandant de faire le nécessaire.

Monsieur FLEURET indique que cela ferait plaisir aux gens que les travaux soient réalisés. La mise en place de sapins dans la rue a été très appréciée.

Madame MACREZ indique que dès l'instant où le lierre ne déborde pas sur le domaine public, la mairie n'est pas responsable. Elle se demande qui ça peut déranger.

Monsieur FLEURET indique que les riverains ne sont pas contents, il indique qu'ils ont le sentiment de ne pas être écouté.

Madame MACREZ indique que depuis que c'est un nouveau locataire, il a un problème avec ce lierre, avant lui aucune plainte n'a été déposée en mairie.

-Madame CHEDOT souhaitait souligner les belles décorations de Noël à Orbec, également le marché de Noël organisé ce week-end, elle a trouvé que c'était super beau, elle tient à féliciter les équipes municipales qui se sont occupées de l'organisation et aussi les commerçants qui ont joué le jeu en réalisant de belles vitrines. Elle indique partager sur les réseaux de mettre en avant la ville et inciter les gens à venir, elle souhaite que tout le monde puisse faire comme elle.

Monsieur le Maire indique que Monsieur CORNELIS a réalisé des photos de l'ensemble des commerçants avec des bonnets de Noël avec l'union des commerçants.

Madame LEJEUNE indique que l'union des commerçants a financé une partie des sapins rue Grande.

Monsieur le Maire indique qu'il a mis en avant, lors du marché de Noël, l'implication des services techniques, de Véronique et Alison notamment pour servir le vin chaud.

Madame CHEDOT indique que la Civette organisait une soirée les Orbecquois font du ski, c'était très rigolo et il y avait une bonne ambiance.

-Madame LEJEUNE souhaite rapporter une question de Monsieur DANDO, qu'est ce qui change en 2024 au niveau des ordures ménagères ?

Monsieur le Maire lui répond que rien ne change concernant notre secteur car nous disposons déjà de points d'apport volontaire. Il indique qu'il y aura du changement vers 2025-2026 pour les communes qui n'ont pas encore de colonnes d'ordures ménagères comme à Orbec.

Monsieur le Maire informe qu'en 2024, la commune sera le secteur test pour les nouvelles colonnes qui seront ensuite déployées sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, plusieurs types de colonnes

seront testées Il informe que ce sera 1500 colonnes qui seront installées. Monsieur le Maire pense qu'il ne pourra pas être fait, comme le conseiller municipal virtuel l'avait proposé, que les enfants de l'école primaire puissent décorer les colonnes.

-Madame CHEDOT a entendu qu'un radar serait installé sur la déviation, est ce que c'est une information réelle ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet.

-Madame LEJEUNE demande des informations au niveau des composteurs.

Monsieur le Maire répond que des composteurs sont distribués gratuitement par la CALN. L'objectif est d'en distribuer 12 000, pour le moment 3000 ont été donnés gracieusement.

Monsieur le Maire indique que les personnes qui voudraient s'équiper de composteurs individuels, il convient d'en faire la demande sur le site internet de la CALN. Lors de la distribution, un maître composteur en expliquera son fonctionnement.

Monsieur le Maire indique que des composteurs collectifs vont être installés sur le domaine public pour inciter les personnes en appartement à réaliser le tri des biodéchets.

Monsieur le Maire rappelle que des badges vont être distribués pour l'instauration de la tarification incitative afin de taxer un impôt plus juste au niveau des ordures ménagères, 70% sera fixe indexé à la valeur locative du bien et 30% restants seront exclusivement calculés sur l'utilisation du service avec une comptabilisation précise de l'ouverture des tambours. Monsieur le Maire indique que 80% des ménages paieront moins d'impôt par rapport à aujourd'hui.

Madame MACREZ indique que c'est ce qui avait été fait avec la communauté de communes auparavant.

Monsieur le Maire indique que c'était, à l'époque, une redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative. Cela est différent car ce n'était pas indexé sur la valeur locative du bien mais il s'agissait de choisir un forfait. Monsieur le Maire indique qu'il y avait plus de contraintes pour le fonctionnement de cette redevance, il y avait un temps de secrétariat très important avec un risque d'impayés important. Monsieur le Maire indique que la nouvelle taxe sera indexée à l'impôt, ce sera donc l'état qui appellera l'impôt, la gestion des impayés sera réalisée par la trésorerie et il n'y a pas de secrétariat à effectuer.

-Monsieur HULIN informe que pour ceux qui veulent louer des jardins, il y en a 3 qui sont libres.

Madame MACREZ indique qu'elle est au courant.

Monsieur le Maire indique que c'est le CCAS qui gère les locations des jardins.

-Monsieur LEFEUVRE demande si les gens qui disposent de jardins auront l'obligation d'installer un composteur individuel. Il demande si ces personnes pourront accéder aux composteurs publics ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura pas d'obligation mais une incitation à l'écocitoyenneté. Il indique que ces personnes pourront accéder aux composteurs publics. Monsieur le Maire indique que dès l'instant où l'on impose quelque chose, c'est toujours contreproductif.

Monsieur le Maire invite à l'écocitoyenneté en incitant les gens à mieux trier et de se poser la question « qu'est ce que l'on a envie de laisser à nos enfants et petits-enfants ? »

Monsieur LEFEUVRE demande comment va se passer l'accès aux composteurs publics ?

Monsieur le Maire indique qu'il y aura des référents nommés qui gèreront la gestion des apports dans ces composteurs afin d'informer sur les choses que l'on peut mettre ou pas.

Séance levée à 15h26

COOL Étienne	
MACREZ Éveline	
LEJEUNE Laurence	
MORIN Guy	

BIENVENU François	
RAMOS CASTRO Françoise	
DROUET Liliane	
HULIN Germain	
LAUTONNE Gilles	
FLEURET Philippe	
LEFEUVRE Eric	
LEMETTAIS Thierry	
COGE Martine	
BUENO Sophie	ABSENTE
BEIL Corinne	ABSENTE
CHEDOT Anne-Marie	
DUBOIS Christian	ABSENT
MEISNER Annick	
LEFEBVRE Karl	